

# Europe : gérer l'offre au profit de tous

► Un entretien avec *Anne-Marie Tasiaux*

**Les Tasiaux sont étonnés par la chute du prix du lait. Pour Anne-Marie Tasiaux présidente de l'Union des agricultrices wallonnes (UAW), si les intérêts économiques des producteurs du Nord et du Sud sont différents, il y a une préoccupation identique : « Ce sont les matières premières que nous ne parvenons plus à vendre ».**

En un an, le prix offert aux agriculteurs pour un litre de lait a chuté de près de 50% : de 30 cents en juin 2008, il est passé à 18 cents en mai 2009. « Déjà à 30 cents, ça nous permettait à peine de rentrer dans nos frais », explique Anne-Marie Tasiaux. Les agriculteurs belges auraient-ils manqué de prévoyance lorsque les prix du lait se sont envolés, il y a plus d'un an ? « Lorsque le litre de lait était racheté contre 45 cents, ça nous a permis de couvrir les mauvaises rentrées précédentes ou d'investir pour mettre nos installations aux normes », répond Mme Tasiaux.



© Piotr Malecki / Panos.

Ce producteur polonais voit son lait chuter !

Elle apprécie tout particulièrement la motion de solidarité à l'égard des producteurs de lait belges, signée fin juin par des associations paysannes d'Afrique de l'Ouest. A l'encontre de la dérégulation,

[Suite à la page suivante](#) ►

## *Anne-Marie Tasiaux*

est présidente de l'Union des agricultrices wallonnes (UAW). En 1974, avec Fernand, son mari, elle a repris la ferme familiale située à Pailhe (Clavier), en plein Condroz, le grenier à blé de la Belgique. Depuis lors, le couple travaille 365 jours par an, du matin au soir, pour faire tourner l'exploitation agricole.

## Une motion de solidarité paysanne pour le lait !

Le 25 juin 2009, des associations paysannes d'Afrique de l'Ouest signaient une motion de solidarité avec les producteurs de lait belges.

« Nous, Organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest, à l'initiative de SOS Faim, souhaitons par la présente marquer notre solidarité vis-à-vis des producteurs de lait européens. La dérégulation de la filière laitière, et l'absence de régulation des marchés agricoles en général mettent en

danger les paysans, de par le monde.

L'élimination des quotas laitiers en Europe étrangle les paysans européens et, dans le même temps, favorise la surproduction et les exportations ce qui risque d'avoir des conséquences sérieuses sur les marchés locaux africains. Les paysans du

monde doivent pouvoir vivre décemment de leur travail, et vendre leur lait à un prix juste qui prenne en compte les coûts de production et la rémunération de leur travail. »

**Signataires : La Cnop - Coordination nationale des Organisations paysannes (Mali), le CNCR - Conseil national de concertation des ruraux (CNCR), la PPFN - Plate-forme paysanne du Niger (Niger), la CPF - Confédération paysanne du Faso (Burkina Faso)**

> ceux-ci prônent un juste prix du lait, pour les paysans du monde entier, qui prennent en compte les coûts de production et la rémunération de leur travail. Les agriculteurs belges ne demandent rien d'autre, détaillant, parmi les coûts de production, les lourdes charges d'investissement auxquelles ils doivent faire face. « C'est la principale différence entre les producteurs du Sud et nous », estime Anne-Marie Tasiaux : « les frais d'investissement. »

### **Nécessaire politique des quotas**

À la fin de l'hiver dernier, elle s'est rendue au Niger à l'invitation de SOS Faim, afin de participer aux Journées paysannes et de rencontrer des producteurs locaux. La mobilisation des paysans nigériens l'a impressionnée : « Ils manifestent une véritable volonté de s'en sortir, de lutter concrètement contre la faim ! »... « En février dernier, chez nous, personne ne croyait que les prix allaient rester si bas si longtemps. On mobilisait difficilement. Aujourd'hui, c'est une mobilisation du désespoir qui anime les producteurs wallons », analyse-t-elle. De nombreuses exploitations laitières seraient au bord de la faillite : « Nous n'avons plus d'argent pour payer les emprunts, les fournisseurs, etc., certains commencent à ne plus livrer les matières premières, des vétérinaires refusent des soins s'ils ne sont pas payés immédiatement, ... »

**« Il faut un prix rémunérateur au Nord comme au Sud »**

**Anne-Marie Tasiaux**

Pour les paysans du Sud comme ceux du Nord, une seule voie de sortie : maîtriser l'offre. En Belgique, cela impliquerait de maintenir les quotas en réduisant leur seuil de 5 % : « Ça permettrait de régulariser la situation », selon Mme Tasiaux. À terme, elle ne voit pas d'autres instruments de gestion de l'offre que le maintien de la politique des quotas.

Contre la volatilité des prix – qui ne touche pas que le lait – l'agricultrice wallonne plaide pour sortir l'agriculture du champ d'application de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et en faire

## **Union européenne : quelle politique laitière commune ?**

Au départ, la Politique agricole commune de l'Union européenne (PAC) visait principalement à augmenter la production agricole tout en assurant un niveau de vie équitable à la population agricole. L'Europe des 6 assurait alors un prix minimum pour les divers produits agricoles en achetant une partie de la production lorsque le prix du marché descendait sous un seuil prédéfini (soit le « prix d'intervention »). Des subventions aux exportations permettaient d'écouler une partie des stocks ainsi constitués.

Pour les produits laitiers, des restitutions étaient versées aux exportateurs en fonction de la différence de prix avec les prix internationaux. Ces restitutions étaient alimentées par les droits de douane perçus sur les biens équivalents importés dans l'Union européenne. Le tout permettait de maintenir un niveau de prix élevé à l'intérieur du marché européen sans pénaliser l'exportation de biens trop coûteux au regard des prix internationaux. Au début des années 90, les stocks européens atteignent des sommets, malgré l'amorce, dans les années 80, de systèmes de limitation de la production.

Dénoncée pour concurrence déloyale lors des négociations commerciales de l'Uruguay Round (1986 – 1994), l'Union européenne réforme la PAC en 1992 et supprime ou réduit ses prix d'intervention (de 4 % pour le lait). Pour compenser les pertes de revenus des agriculteurs, elle ins-

taure des aides directes (à l'hectare ou à la tête de bétail) conditionnées à des limitations de quantité (gel des terres).

Lors de la réforme de l'Agenda 2000, un deuxième pilier est créé. Reconnaissant la multi-fonctionnalité de l'agriculture, il permet de soutenir les activités de développement rural. Mais face à l'augmentation continue de la production, en 2004, de nouveaux prix d'intervention sont réduits, dont ceux du beurre (- 25 %) et du lait en poudre (- 15 %). En 2003, les aides sont totalement découplées des quantités produites.

Lors du bilan de santé 2007, la Commission européenne a proposé la suppression définitive des quotas laitiers et du gel obligatoire des terres pour les grandes cultures. Elle souhaite ainsi mettre un terme aux politiques de restriction de l'offre pour les produits agricoles européens compétitifs, afin de permettre à l'UE de profiter de la croissance de la demande dans les pays en voie de développement.

La nouvelle réforme de la PAC prévoit l'augmentation progressive, de 0,5 %, chaque année, des quotas laitiers. L'offre étant progressivement libérée (avant l'abandon total prévu des quotas), le prix du lait européen devrait encore baisser et les restitutions aux exportations – d'autant plus importantes que le prix du lait européen est élevé – diminuer.

une exception commerciale, au regard de son importance stratégique pour l'alimentation humaine. « Il faut aller vers un prix minimum rémunérateur, pour les producteurs du Nord comme pour ceux du Sud. » Une option régulationniste qui ne s'interdirait pas de recourir aux échanges internationaux : « Si on voulait répartir

au plus juste l'ensemble de la production mondiale de lait, il n'y aurait pas de raison de s'empêcher d'exporter, étant donné le milliard d'humains souffrant actuellement de la faim. À condition de laisser les producteurs du Sud produire ce qu'ils veulent produire et en tirer une juste rémunération. » ■